

# Règlement du Grand Jeu-Concours Merciducadeau.com Spécial Fête des Mères et Fête des Pères

## ARTICLE 1

La société MaxiCheque S.A.S, éditrice du site [www.maxicheque.com](http://www.maxicheque.com), dont le siège social est situé 27-29 avenue des Louvresses, ZAC des Louvresses, BP 32, 92234 GENNEVILLIERS Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro RCS Bordeaux : 494 708 514, organise un jeu concours du 17/05/2011 au 21/06/2011 inclus.

## ARTICLE 2

Ce jeu est accessible sur le site : [www.merciducadeau.com](http://www.merciducadeau.com)

## ARTICLE 3

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure et mineure de 12 ans et plus, résidant en France métropolitaine y compris la Corse. Pour participer, les mineurs devront être munis d'une autorisation écrite de leur représentant légal (parent ou tuteur) communicable à toute demande de la société organisatrice. Ne peuvent participer : Le personnel de MaxiCheque et celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du jeu concours ainsi que leur famille proche (c'est à dire: les parents, frères et soeurs, enfants ou toute autre personne résidant dans le même foyer). Il est rigoureusement interdit à une même personne de jouer plusieurs fois en utilisant plusieurs adresses e-mails. Les adresses e-mails des proches des participants doivent être valides et différentes les unes des autres pour être comptabilisées. Le participant s'engage à obtenir l'accord des titulaires des adresses e-mail fournies à l'organisateur qui les utilisera aux fins d'envoi d'un e-mailing de participation au jeu concours, au nom et pour le compte du participant, invitant ses proches à participer au jeu concours. Le participant dégage l'organisateur du jeu concours de toute responsabilité du fait des e-mails de proches qu'il fournit à l'organisateur du jeu concours. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation. Chaque participant est autorisé à se connecter chaque jour autant de fois qu'il le souhaite au Grand Jeu Merciducadeau.

## ARTICLE 4

Le Grand Jeu Merciducadeau est accessible via le réseau Internet. Pour participer au Grand Jeu Merciducadeau, le participant devra se connecter sur le site [www.merciducadeau.com](http://www.merciducadeau.com) et suivre les instructions affichées, le Grand Jeu Merciducadeau se compose de 2 jeux: Tout d'abord le participant doit enregistrer sa participation en renseignant les champs suivants qui sont obligatoires : sexe, nom, prénom, date de naissance, code postal, adresse e-mail, mot de passe. Si le participant est déjà inscrit il pourra se connecter à l'aide de son e-mail et son mot de passe précédemment renseignés dans le formulaire d'inscription. Le participant pourra également utiliser ses identifiants de connexion Facebook à l'aide du module de connexion prévu à cet effet afin de participer. Il n'y a aucune obligation de jouer aux 2 jeux pour remporter des lots, le participant peut jouer aux différents jeux dans l'ordre qu'il souhaite.

### **1er jeu : Créer son message vidéo s'adressant à sa mère ou son père :**

La participation à ce jeu implique l'utilisation d'un ordinateur personnel équipée d'une webcam. Le participant est autorisé à créer deux vidéos maximum (une pour sa mère et une pour son père). Un module spécifique permet au participant de créer son message

vidéo avec sa webcam d'une durée maximum de 30 secondes. Une fois le message vidéo créé, il devra être validé par l'organisateur MaxiCheque avant d'être mis en ligne dans la galerie vidéos du site [www.merciducadeau.com](http://www.merciducadeau.com). L'organisateur dispose d'un délai de 48 h maximum pour valider la vidéo du participant. Un email sera envoyé au participant pour lui confirmer la validation et la mise en ligne de son message vidéo sur le site [www.merciducadeau.com](http://www.merciducadeau.com). Le participant ayant créé des vidéos peut voter pour les vidéos de son choix y compris les siennes. Au terme du jeu, la vidéo qui aura remportée le plus de votes sortira gagnante du 1<sup>er</sup> jeu. Le participant qui aura créé cette vidéo remportera un MaxiCheque de 150 euros.

### **2eme jeu : Voter pour les vidéos**

Le participant est invité à se rendre dans la galerie des vidéos afin de voter pour les vidéos de son choix. Il n'est autorisé à ne voter qu'une seule fois par vidéo. Tous les votants sont qualifiés automatiquement pour le tirage au sort. Le participant pourra également multiplier jusqu'à 5 fois sa chance au tirage au sort si il renseigne les prénoms et adresses e-mail de 5 proches.

## **ARTICLE 5**

### **Dotation attribuée pour le 1<sup>er</sup> jeu "Créer son message vidéo s'adressant à sa mère ou son père "**

1 MaxiCheque d'une valeur de 150 euros sera envoyé via e-mail à l'adresse email déclarée lors de l'enregistrement par le participant. Le lot sera adressé au gagnant au plus tard le 21/07/2011 et sera valable un an à compter de sa date d'envoi.

### **Dotation attribuée pour le 2eme jeu "Voter pour les vidéos"**

Le tirage au sort sera réalisé par SELARL SYNERGIE HUISSIERS 13, le 21/07/2011 à 11 heures, parmi les participants ayant respecté les instructions décrites à l'article 4. Ce tirage au sort sera sans appel. Il désignera 1 gagnant qui remportera la dotation suivante: 1 MaxiCheque d'une valeur de 100 euros valable un an à compter de sa date d'envoi via e-mail à l'adresse email déclarée lors de l'enregistrement par le participant.

Le gagnant du tirage au sort sera prévenu des résultats par e-mail dans une limite de 2 mois après la date du tirage au sort. Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, sa dotation ne lui serait pas attribuée.

## **ARTICLE 6**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les frais engagés pour la participation au jeu concours via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :

**MaxiCheque / "Jeu Concours Merciducadeau.com"  
27-29 avenue des Louvresses, ZAC des Louvresses  
BP 32, 92234 GENNEVILLIERS Cedex**

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte. Toute demande de remboursement devra comporter les documents exigés suivants :

- Nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail
- Une photocopie de la carte d'identité du participant
- La date et l'heure de sa participation

- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès mentionnant le jour et l'heure de la connexion au site merciducadeau.com.
- Un RIB

Toute demande adressée après le 21/06/2011 minuit inclus (cachet de La Poste faisant foi) ne sera pas traitée.

Les personnes qui le souhaitent pourront donc être remboursées de leurs coûts de connexion Internet (hors ADSL, voir ci-dessous), dans la limite d'une connexion par foyer (même nom, même adresse). Le remboursement de la connexion Internet est calculé sur la base de 10 minutes de communication locale en France métropolitaine pendant les heures pleines (de 8 heures à 19 heures). Sera également remboursé le coût du timbre au tarif lent en vigueur de la Poste (base 20g).

Conditions au remboursement des frais de participation : Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site merciducadeau.com s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site merciducadeau.com et de participer au jeu concours n'occasionne aucun frais ou débours supplémentaire pour le participant.

## ARTICLE 7

Le nom du gagnant du tirage au sort (civilité, nom et prénom) pourra être obtenu par courrier en envoyant une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur à MaxiCheque à l'adresse indiquée ci-dessous, dans les 30 jours suivant le tirage au sort.

**MaxiCheque / "Jeu Concours Merciducadeau.com"**  
**27-29 avenue des Louvresses, ZAC des Louvresses**  
**BP 32, 92234 GENNEVILLIERS Cedex**

## ARTICLE 8

Les organisateurs se réservent le droit de publier on-line et off-line les noms des gagnants ainsi que la liste des lots remportés, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des dotations.

Les organisateurs se réservent également le droit de publier on-line les créations vidéos des participants sur le site des organisateurs et des sites tiers, sans que cela ne leur confère de droits spécifiques.

## ARTICLE 9

Les participants s'engagent à compléter de bonne foi le formulaire d'enregistrement et transmettre des informations exactes. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse e-mail. Toute fausse déclaration, entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement par ce dernier des dotations déjà envoyées.

En application de la loi n°78 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur du jeu concours :

**MaxiCheque / "Jeu Concours Merciducadeau.com"**  
**27-29 avenue des Louvresses, ZAC des Louvresses**  
**BP 32, 92234 GENNEVILLIERS Cedex**

Ce fichier fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le N° 125 74 39. Sous réserve du consentement explicite des participants ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par MaxiCheque ou ses partenaires afin de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

#### **ARTICLE 10**

La société MaxiCheque ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, MaxiCheque décline toute responsabilité pour le cas où le site [www.merciducadeau.com](http://www.merciducadeau.com) serait indisponible au cours de la durée du jeu, ou pour le cas où les informations fournies par les participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants.

#### **ARTICLE 11**

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Les gagnants doivent accepter que leur identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de leur dotation.

#### **ARTICLE 12**

Ce jeu concours et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

#### **ARTICLE 13**

Le présent règlement est déposé auprès de SELARL SYNERGIE HUISSIERS 13, 21 rue Bonnefoy, 13 006 Marseille. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'organisateur du jeu concours :

**MaxiCheque / "Jeu Concours Merciducadeau.com"**  
**27-29 avenue des Louvresses, ZAC des Louvresses**  
**BP 32, 92234 GENNEVILLIERS Cedex**

Les frais d'affranchissement engagés pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande formulée à la même adresse, et sur la base du tarif lent en vigueur. Ce règlement peut également être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse du jeu [www.merciducadeau.com](http://www.merciducadeau.com)